

LA GOUVERNANCE DE L'ACADÉMIE DES CÉSAR DEVIENT INTÉGRALEMENT PARITAIRE ET DÉMOCRATIQUE

Ce mardi 10 novembre 2020, les membres de l'Association pour la Promotion du Cinéma (APC), qui régit l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, ont adopté la proposition de modification de ses statuts.

Suite à cette modification, l'APC parachève ainsi son objectif premier de rénovation en se voyant dorénavant constituée d'une Assemblée Générale de 164 membres élu·e·s totalement démocratiquement et paritairement.

Le résultat du vote est le suivant :

- 134 voix pour les modifications statutaires proposées ;
- 6 voix contre les modifications statutaires proposées ;
- 15 abstentions.

CONTACT PRESSE

Académie des Arts et Techniques du Cinéma
Vincent Chapalain
Tél. 01 53 64 51 85
presse@academie-cinema.org